

DEPARTEMENT
DE LA CORREZEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	10
Représentés	1
Votants	10
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et trois, le jeudi 23 novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 09-11-2023

Secrétaire de séance : Claude VILLENEUVE

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELLOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Caroline PICARDA.

Conseiller absents excusés : Carine DUCHOWICZ, Yoann ROUQUIÉ.

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE pouvoir à Didier DUBUIS

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

**OBJET : Passation du contrat d'assurance
statutaire du personnel**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la CNP.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 1 an,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats d'assurance avec la CNP.

Pour copie conforme,
Le Maire,